

LE CHAPPELLEAUXNAUXARD



Edito

*Chères Chapellauniennes,
chers Chapellauniens*

Cette année 2021, marquée à nouveau par la pandémie, nous a amené aussi quelques mauvaises nouvelles. Quand nous avons donné à la Communauté de Communes notre compétence eau/assainissement, il était prévu que l'augmentation du prix de l'eau, inévitable car nous bénéficions depuis toujours d'un tarif extrêmement bas, se ferait par palier. Malheureusement l'augmentation de 70% du prix au m³, au mépris de ce qui avait été promis, s'est faite en une seule fois.

Autre déception, la fibre qui aurait dû être installée depuis 2 ans et qui se fait toujours attendre... il est difficile de comprendre la logique du syndicat qui gère ce déploiement : depuis presque 6 mois les travaux sont terminés et il n'y a aucun problème technique, mais toute une partie de la commune est toujours inéligible au raccordement, et nous n'arrivons pas à savoir pourquoi...

Enfin, en cette fin d'année la situation sanitaire s'est aggravée au point que notre école a dû être fermée quelques jours. De plus nous risquons de devoir encore une fois annuler les Vœux du Maire, moment privilégié de rencontre entre les habitants et les élus.

Malgré tout il y a des motifs de satisfaction : l'aménagement du lotissement des Gagneries est enfin terminé, et notre commune a brillamment conservé sa première fleur décernée par un jury régional.

Notre prochain projet pour 2022 concernera la rénovation thermique du bâtiment de l'école, suivie sans doute l'année suivante d'un projet de chaufferie, au bois ou par géothermie, pour tous les bâtiments municipaux.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, placées une fois de plus sous le signe de la prudence.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture !

Philippe
MASSARD

Sommaire

Brocante	p 2
Commémoration 11 novembre	p 2
Chemin en pied de levée	p 3
La vie à l'école avec la covid 19 (suite)	p 3
Distributeur de pain	p 3
Concours photos 2021	p 4 et 5
Fête des Bateliers	p 6
La fibre optique et nous	p 6
Fleurissement	p 7
Randonnée	p 7
La Bombarde	p 8 et 9
Le grand retournement	p 10
La Clémence II	p 11
Les gestes qui sauvent	p 11
Le numérique et vous	p 12
Rénovation du bâtiment scolaire	p 13
Rentrée scolaire	p 13
Travaux Gagneries	p 14
Voyage Familles Rurales	p 14
Le carnet	p 15
Nouveau arrivants	p 15
Evènements à venir	p 15

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR
www.chapelleauxnaux.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

<https://www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/>





Brocante

Ils étaient nombreux le dimanche 12 septembre à retrouver le plaisir de participer à la brocante organisée à la Chapelle Aux Naux par les Familles Rurales. Les 71 emplacements ont été rapidement occupés dès 6h30 du matin

et bientôt les premiers visiteurs commençaient à chiner, certains trouvant déjà leur bonheur. Côté restauration exposants et visiteurs ont eu le choix sur place avec les entrecôtes, moules frites, saucisses et merguez, ainsi que des glaces et pâtisseries.

Le soleil a été présent toute la journée, donnant à cette manifestation populaire comme un air de vacances.

L'équipe de Familles Rurales vous donne rendez-vous pour la prochaine brocante le dimanche 15 mai 2022.



Commémoration du 11 novembre



Les participants, moins nombreux que pendant la période pré-Covid, se sont retrouvés devant le monument aux morts du cimetière, pour faire mémoire et déposer la traditionnelle gerbe. Après lecture de la lettre du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, une minute de silence a marqué l'hommage au sacrifice suprême de nos anciens. Il n'y a pas eu de pot de cohésion après la cérémonie, comme depuis le début de la crise sanitaire.

Un grand merci aux fidèles !

Cette année a également vu disparaître

le dernier combattant français de la Seconde Guerre mondiale décoré par le général De Gaulle, décédé à l'âge de 101 ans. Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération en vie, s'est éteint à l'âge de 101 ans. Rappelons que depuis 2012 le 11 novembre est devenu « Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix et Hommage à tous les morts pour la France ». C'est-à-dire la journée nationale consacrée à tous les morts pour la France, civils et militaires, tous conflits confondus, passés et à venir. Gloire à eux !





CHEMIN EN PIED DE LEVÉE



reste à espérer qu'ils resteront moins longtemps que les énormes tas de terre déposés il y a plus d'un an pour aménager des descentes sur ces levées.

La DDT fluviale est venue abattre des arbres sur la commune le long de la levée, côté terres.

Le but est de dégager une bande d'une largeur de 20 mètres environ pour que les engins de travaux puissent passer, pour l'entretien ou en cas d'urgence. Malheureusement ils ont oublié de prévenir certains propriétaires, qui ont eu la désagréable surprise de voir leurs arbres abattus.

Depuis ces arbres gisent sur le bord de la levée, offrant une vue peu esthétique de notre commune. Il

LA VIE A L'ECOLE AVEC LA COVID-19 - Suite

Le 30 novembre dernier, l'école de La Chapelle aux Naux a fermé ses portes pour 7 jours...



Deux enfants ont été testés positifs au COVID-19. C'est un nouveau coup dur pour nous tous : les enfants privés d'école, les enseignants devant organiser les cours en distanciel et la Municipalité obligée de résoudre tous les problèmes logistiques qui en découlent.

Cela représente un coût pour la collectivité :

Les repas de cantine n'ont bien entendu pas été facturés aux familles bien que la société de restauration les ait livrés et facturés. Une solution a cependant été trouvée afin de ne pas les jeter : il a été proposé aux Restaurants du Cœur de les récupérer.

Si par malheur d'autres cas devaient apparaître, il ne sera plus nécessaire de fermer la classe entière.



Distributeur de pain

Un distributeur de pain accessible 24/24 H et 7/7 jours a été installé sur la départementale Langais-Lignières au niveau de l'ancienne laiterie et du garde meuble, au N°6. On peut se garer facilement et en toute sécurité, mais attention à laisser un passage pour ne pas gêner l'entrée et la sortie des camions.





CONCOURS PHOTOS 2021

Chaque année depuis 2013, la Municipalité organise un concours photographique avec pour thème de fond "La Loire". Le jury est constitué de M. le Maire et de plusieurs conseillers. Les 3 premiers lauréats sont récompensés par des bons d'achat chez un photographe de Langeais. Chaque participant se voit offrir au moins un tirage d'une de ses photos.

Cette édition 2021 avait pour thème « Lumières de Loire », un sujet qui met particulièrement à l'épreuve l'œil du photographe et la sensibilité de son objectif. Moins de participants, 9 seulement, mais les 3 premiers ont été assez faciles à classer : en un tour de table pour le premier et deux tours pour les 2e et 3e prix. Reconnaissons pour autant que la qualité artistique générale et la qualité technique sont régulièrement en hausse. Il va sans dire que les jurés du concours sélectionnent anonymement les images, à la simple notation cumulée.

Amis photographes, n'hésitez pas à proposer à la Mairie un prochain sujet. Rappelons à cette occasion que s'il s'agit bien de la Loire, au moins celle de notre département, et pas seulement des quelques kilomètres de notre rivage municipal, il est toujours très agréable de retrouver des images et des teintes locales familières.



1er Prix : Hervé BUISSON

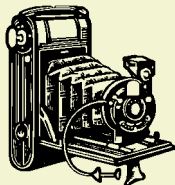
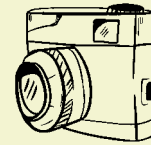


2ème Prix : Jacques PERES



3ème Prix : Christine BUISSON







FETE DES BATELIERS



Le feu d'artifice a pu être tiré devant un public très nombreux venu parfois de loin, malgré le temps très menaçant.

La traditionnelle fête des bateliers a pu avoir lieu cette année malgré les conditions sanitaires. Plusieurs dizaines de personnes ont pu faire un tour sur la Loire avec le nouveau bateau, la Clémence II, dont le baptême devrait avoir lieu au 3ème trimestre de cette année. Après le repas convivial, le



LA FIBRE OPTIQUE ET NOUS



Elle n'est ni une chimère ni une Arlésienne, elle est déjà chez nous en phase finale, c'est-à-dire en instance de déploiement vers les habitations. Avec près de deux ans de retard sur le calendrier de déploiement, pour plusieurs raisons qui échappent évidemment à notre contrôle. Et ce n'est pas faute d'avoir protesté à plusieurs reprises contre cette lenteur, dont très récemment encore quand nous avons appris que les habitants risquaient de ne pas être tous éligibles en même temps...

Vous avez certainement vu les opérations de câblage dans les rues, il y en a d'ailleurs partout dans les communes voisines, et vous avez même peut-être déjà été contactés par les fournisseurs d'accès dont Orange ; SFR, Bouygues, Free et quelques autres.

Rappelons que la fibre optique n'est pas obligatoire, mais que vous avez intérêt à vous y raccorder car bientôt le réseau téléphonique cuivré (l'actuel) ne pourra plus supporter la charge du signal internet. Ce qui vous limitera considérablement pour les opérations en ligne de plus en plus consommatrices. Et dans quelques années le réseau téléphonique actuel ne sera plus entretenu, puis démonté.

Retenez également que la fibre optique et la téléphonie mobile (3,4 et bientôt 5G) n'ont aucun rapport l'une avec l'autre. La fibre c'est un câble terrestre, la téléphonie mobile c'est une onde. Mais il est parfaitement possible d'avoir internet avec un débit correct grâce à votre téléphone mobile, si votre abonnement inclut la partie internet et si votre ordinateur inclut le Wi-Fi. Tout cela se teste et s'installe aisément.

Sachez que vous pouvez anticiper la connexion à la fibre chez vous en vous signalant auprès de votre fournisseur d'accès, soit par téléphone soit depuis son site internet. Vous serez ainsi directement contactés pour un rendez-vous de câblage.

	Téléphone	Mail	Courrier
	3900	Formulaire disponible dans l'Espace client	Orange Service Client Internet Orange TSA 10018 59878 LILLE Cedex 9
	1023	Formulaire en ligne	Services Clients SFR - Box et Fibre TSA 10101 69945 LYON Cedex 20
	1064	Espace client	Service Clients Bouygues Telecom TSA 59013 604643 CHANTILLY CEDEX
	3244	Espace client	Free Service Client 75371 PARIS Cedex 8
	09 69 32 10 40 ou 901	Formulaire en ligne	Coriolis Telecom - Service Client TSA 21986 92894 NANTERRE Cedex
	3420	Formulaire en ligne ou à contact@nordnet.com	NordNet 111 rue de croix BP 60965 59510 HEM



FLEURISSEMENT



Cette année le jury régional a visité la commune pour contrôler son fleurissement.

La première Fleur conquise vaillamment en 2015 par notre jardinier de l'époque, Jean-Marie, a été confirmée à cette occasion. Cela n'est pas étonnant quand on voit comment Nicolas, qui lui a succédé, maîtrise son sujet et embellit la commune par son travail et son savoir-faire...



RANDONNÉE



Après le voyage à Angoulême qui a connu un gros succès, l'association Familles Rurales a organisé une randonnée autour du lac de Rillé. Malgré un temps menaçant, les participants ont apprécié le trajet de 5 km qui les a amenés jusqu'à l'observatoire aux oiseaux, une construction en bois offrant une vue imprenable sur une partie du lac. A l'arrivée, un apéritif gourmand grâce aux quiches et autres tartes réalisées par des participantes a été partagé dans la bonne humeur.





LA BOMBARDE



La petite histoire de la Chapelle aux Naux

La dernière équipe municipale avait décidé de se lancer dans une série d'articles sur l'histoire de la Chapelle aux Naux depuis le Moyen Âge.

De nombreux documents ont été réunis après de longues recherches, et nous avons décidé de le faire sous forme d'anecdotes, parfois drôles, parfois tragiques, mais qui forment l'histoire de notre village. Pour commencer, voici l'histoire méconnue mais pourtant véridique de la bombarde :

La bombarde

Louis Senneguond, pêcheur en Loire, fit une découverte insolite en 1894 à la Chapelle aux Naux en face de l'île de la Daudère : une bombarde en fer presque entièrement ensablée.

Malgré tous ses efforts il ne put l'extraire pour la ramener.

3 ans plus tard, un pêcheur de Langeais la découvrit à son tour, et se faisant aider par d'autres, réussit à l'extraire de l'eau.

Aussitôt Senneguond accouru pour réclamer la bombarde vu qu'il en était le premier découvreur.

Les autres ne voulant rien savoir, il revint accompagné du Maire et du curé de la Chapelle aux Naux . Ce dernier s'assit sur la bombarde et déclara que si les langeaisiens voulaient l'emporter, il faudrait qu'ils l'emportent avec elle.



La Maréchaussée alertée arriva enfin, et autorisa les gens de la Chapelle aux Naux à la conserver. Elle fût transportée en triomphe jusqu'à la place de l'église. Elle y fût ensuite attachée avec des chaînes, et pendant de nombreux mois les habitants se succédèrent nuit et jour pour la surveiller, en raison des velléités des langeaisiens pour la récupérer...

Par la suite, elle fut emmenée au musée des Invalides à Paris, où il est possible de venir l'admirer, indiquée comme « Bombarde dite de la Chapelle aux Naux ».

Elle est en fer forgé, d'une longueur de 2 mètres, pèse 1800 kg et pouvait tirer des boulets d'une centaine de kg.

D'où venait-elle ?

Elle date du milieu du XV^{ème} siècle, et on suppose que le bateau qui la transportait devait l'amener



pour participer au siège de Tours pendant l'hiver 1418, lors de la guerre entre Armagnacs et Bourguignons. Il aurait sombré en face de la Chapelle aux Naux, qui s'appelait à l'époque Saint Jean de Coste, paroisse de Langeais.

Ces dernières années d'autres armes imposantes ont été trouvées dans la Loire, comme ces fausses bombes en ciment larguées par les avions alliés pendant la dernière guerre pour servir de leurre.

Et comme souvent en France, tout se termine en chanson, voici celle qui résonna longtemps dans les chaumières de la CAN pour célébrer l'événement :

REFRAIN

*Tire la bombe-bombe (bis)
Tire la bombe de la Loire
Tire la bombe-bombe-bombe
Tire la bombarde ou l' canon !*

I

*Un soir allant à la pêche
Et monté sur son canot,
Sennegond, d'La Chapelle-aux-Naux
S'disant : « Faut que j'me dépêche
De bien amorcer l'poisson
Pour que j'en prenne à foison ! »*

II

*Sennegond s'éloigne de la rive
Puis pousse au milieu de l'eau
Quand tout à coup son bateau
Dans les eaux d' Langeais arrive
Et que son bâton ferré
Dans l'fond rencontre un objet.*

III

*L' choc du bâton détermine
Un son inaccoutumé
Sennegond se demande ce qu'c'est
Et l'voilà qui s' imagine
Que l'objet qu'il a trouvé
Est une cloche ou un pichet !*

IV

*Satisfait de sa trouvaille
Sennegond va l'annoncer
Aux membres de la Société
Archéologue Antiquaille,
Qui l'inscrivent sur leur carnet
Afin de ne pas l'oublier...*

V

*Quatre ans après c'l'aventure
Alliaume, un autre pêcheur
A peu près à la même heure
Voulut pêcher d'la frisure
Quand son engin s'accrocha
A quelque chose plus long que l' bras*

*A son tour y'ta qui s'dépêche
De prévenir un employé
Aux Ponts et Chaussées dévoué
Afin que c' l'objet se repêche
Saint-Luc court avec Grandin
Alliaume les suit d'un bon train.*

VII

*Ils arrivent chez le maire
De Langeais si essoufflés
Qui n'peuvent pas lui raconter
Seulement l' premier mot d' l' affaire
A force de parlementer
Ils s'en vont autorisés.*

VIII

*Les v'là partis sur la Loire
Pêcher la cloche ou l'pichet
Après maintes difficultés
Et sans rien avoir à boire
Ils l'arrachèrent du fond
Malgré les cris de Sennegond.*

IX

*Arrivé à la surface
Grand émoi sur le ponton
Chacun, y compris Sennegond
S'extasia sur la culasse
De l'objet long et oblong,
Que l'on baptisa canon*

X

*On s'en fut à la dérive
Et bientôt on aborda
Les bateaux on attacha
Avec des chaînes à la rive
Puis l' canon on déposa
Mais aussi on l'enchaîna !*

XI

*Le lendemain voulant l' reprendre
Saint-Luc des hommes équipa
Mais mal leur en arriva
Car Sennegond pour le défendre
Avec le maire et l' curé
Et l' canon s' mirent en carré*

*Vite on enlève la bombarde
Toute couverte de fleurs
Tout l' monde, y compris l' sonneur
Voulut porter la pallarde
Devant marchait l' sacristain
Son goupillon à la main.*

XIX

*Soigneusement on la pose
A l'emplacement désigné
Par le brave curé Pichet
Maintenant elle repose
Attendant un meilleur sort
Ou qu' son défenseur soit mort.*

XX

*La morale de cette histoire
C'est que quand l' curé mourra,
Dans la bombarde on l' enterrera
Juste au milieu de la Loire
Il démarquera les eaux
D' Langeais à La Chapelle-aux-Naux !*

XII

*On fut chercher les gendarmes
Qui mirent au trot leurs chevaux
Jusqu'à La Chapelle-aux-Naux,
Quand ils virent le peuple en armes
Ils l'arrêterent étonnés
Devant l' maître et l' curé.*

XIII

*Le curé fort en colère
Sur le canon se coucha
« Vous l'emportez avec moi
Si vous le voulez, mes frères, »
Puis il mit les bras en croix
Martyr confessant sa foi.*

XIV

*« Que le bon Dieu me protège ! »
Ajoute alors le curé,
Mais Saint-Luc de répliquer :
« Fais que le diable l'entève
Si tu n' veux pas que l' canon
Avec toi boive un bouillon ! »*

XV

*Le curé bâille comme une carpe
Mais le maire prend son parti
Et pour calmer les esprits
Vite, il tire son écharpe
Devant la force de la loi
Saint-Luc s'tait et reste coi.*

XVI

*Le maire et son entourage
Félicitèrent le curé
D'avoir bien voulu donner
La preuve de son courage.
« M'sieur l' maître, dit le curé,
J' ai fait preuve que d' charité. »*

XVII

*« De peur que le canon s'entise,
Ajouta alors le curé,
Faut vivement le transporter
Devant le porche de l' église
Et à tous avec onction
J' donnerai ma bénédiction. »*





LE GRAND RETOURNEMENT

Dans le cadre de la 10ème édition du Festival de Loire 2021, une flotte d'une vingtaine de bateaux a remonté la Loire jusqu'à Orléans. Ils sont passés devant la Chapelle aux Naux le matin du 16 septembre.

LE GRAND RETOURNEMENT
UN SPECTACLE À CONTRE-COURANT

25 Bateaux de Tours à Orléans

ORLEANS

LE GRAND RETOURNEMENT

TOURS

BLOIS

ROCHECORBON

AMBOISE

CHOUMOUT-SUR-LOIRE

SAINTE-DYÉ-SUR-LOIRE

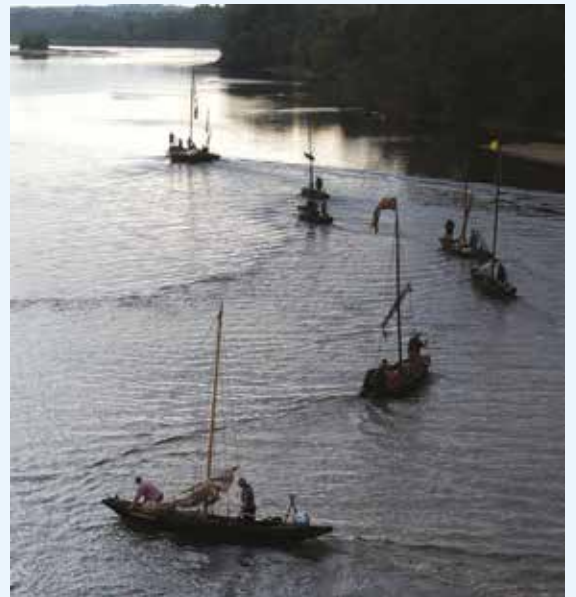
BEAUGENCY

MEUNG-SUR-LOIRE

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Du 9 au 21 septembre

10 Escales Animations festives et ligériennes





LA CLÉMENCE II

Le nouveau bateau des Bateliers ne chôme pas depuis qu'il est arrivé à la Chapelle aux Naux...

Ses 2 marins attirés, Jean Paul et Marco, ont emmené cet été des dizaines de passagers faire un grand tour sur le fleuve, accompagnés



parfois par le président des bateliers jamais avare d'une histoire de Loire à leur raconter.

Pendant l'été ils ont même emmené les membres du Conseil Municipal pour un apéritif ligérien sur une île en face du port.

La Municipalité va déposer une demande de subvention pour la construction d'un ponton qui permettra à tous les passagers, y compris les handicapés, de monter sur le bateau en toute sécurité.



La bénédiction de la Clémence II, retardée par la crise sanitaire, est prévue en 2022, à l'occasion du 20ème anniversaire de l'association. Affaire à suivre.

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT



ASSOCIATION NATIONALE DES INSTRUCTEURS ET MONITEURS DE SECOURISME

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

En partenariat avec "Familles Rurales" de La Chapelle aux Naux et Lignières de Touraine



ASSOCIATION DE LA CHAPELLE-AUX-NAUX, LIGNIÈRES-DE-TOURAINES

SAMEDI 02 OCTOBRE 2021

2 sessions vous sont proposées

DE 09H00 A 13H00
OU
DE 14H00 A 18H00

SALLE DE L'ATELIER SUR LA COMMUNE DE LIGNIÈRES DE TOURAINES

TARIFS

10 € par personne pour les adhérents à "Familles Rurales"
15 € par personne pour les non-adhérents

Afin de respecter la réglementation en vigueur, le Pass Sanitaire sera demandé à partir de 12 ans

INSCRIPTION A FAIRE AUPRES DE :

"ASSOCIATION FAMILLES RURALES"
06.12.14.14.16
OU
Mairie de La Chapelle aux Naux
02.47.96.80.36



ASSOCIATION DE LA CHAPELLE-AUX-NAUX, LIGNIÈRES-DE-TOURAINES

Sauver une vie... ça n'a pas de prix

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

PRESENTATION

Formateur PSC1 mais également Assistant Régulateur Médical au SAMU 37, Ambulancier Diplômé d'Etat, réserviste pour la Réserve Sanitaire Française et Président d'une Association de secouristes bénévoles TSAP37, je suis à votre disposition afin de vous enseigner ou vous former aux gestes de premiers secours. Avec l'association "Familles Rurales" nous proposons aux habitants de Lignières de Touraine et La Chapelle aux Naux, une formation de 04H aux Gestes Qui Sauvent accessible à partir de 10 ans. Une attestation vous sera par la suite délivrée. Une formation conviviale dans la bonne humeur en famille ou entre amis. N'oublions pas que nous pouvons tous être confronté à un malaise, un accident domestique ou autre.

FURON SEBASTIEN
06.22.35.39.10 / 06.83.38.72.25
37anims37@gmail.com
Facebook : ANIMS37

Le 2 octobre 2021, l'Association Familles Rurales de La Chapelle aux Naux et Lignières de Touraine organisait en partenariat avec l'Association Nationale des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme, une formation de 4 heures sur « les gestes qui sauvent ».

Sébastien FURON, formateur au PSC1 (Prévention et Services Civiques niveau 1) mais également Assistant Régulateur Médical au SAMU 37, ambulancier diplômé d'Etat, réserviste pour la Réserve Sanitaire Française et Président de l'Association de secouristes bénévoles TSAP37, a animé cette formation, assisté de son épouse Jessica. C'est dans la convivialité, qui les caractérise, (cafés et croissants étaient au rendez-vous) qu'ils ont permis à une dizaine de participants de découvrir ces premiers gestes si importants lors de malaises, accidents domestiques ou autres. Chaque per-

sonne s'est vu remettre une attestation de participation et un petit souvenir, certaines très intéressées attendent même la prochaine session du PSC1. Merci à Jessica et Sébastien pour cette matinée très instructive.



LE NUMÉRIQUE ET VOUS

PayPal

09 Mai 2021
Numéro de transaction: 54J23D5477

Vous avez envoyé un paiement de €129 EUR à Rakuten.
(cs@rakuten.com)

Il est possible que la transaction n'apparaisse qu'au bout de quelques heures sur votre compte.

Adresse de livraison - confirmée		Marchant	
Martin Sanchez 75rue Saint Denis PARIS 75001- France		Rakuten	
Description	Prix unitaire	Qté	Montant
Casque	129.99 EUR	1	€129.99 EUR
Paiement			€129.99 EUR

Le débit apparaîtra sur votre carte sous l'intitulé "PP *RAKUTEN"
Paiement envoyé à RAKUTEN.

Si vous n'avez pas autorisé cette transaction, veuillez contester la transaction au plus vite en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Je n'ai pas autorisé cet achat](#)

Fêtes de fin d'année, soyez vigilants !
Arrive la période des fêtes de fin d'année, et avec elle son lot de cadeaux de plus en plus nombreux à être commandés par internet.

Méfiance ! Cette période voit augmenter considérablement les faux messages électroniques et faux appels téléphoniques vous informant d'une livraison en attente de confirmation de votre part, et vous invitant à cliquer sur un lien, à fournir des éléments personnels ou à rappeler un numéro de téléphone surtaxé. Ils sont légion !

Vérifiez l'adresse de l'expéditeur dans le courriel reçu, prêtez attention à la qualité de rédaction du message, comparez avec ce que vous attendez effectivement. On ne vous demandera jamais de confirmer une livraison. Seul le livreur peut éventuellement vous contacter s'il a un problème pour vous trouver, ce qui est de

plus en plus rare avec les GPS.

Si vous avez un doute, ne rappelez pas et ne suivez pas le lien électronique dans le courriel reçu.

Autre escroquerie d'actualité : les convocations émanant de la Gendarmerie ou de la Police, indiquant que vous êtes un cybercriminel pisté et mis en accusation pour toutes sortes de crimes infâmes à caractère sexuel, et vous invitant à répondre pour alléger les poursuites. Aussi bien rédigés qu'ils soient, ces messages sont tous des faux ! Ne répondez donc jamais !

Ce n'est pas du piratage, ce sont de simples faux messages, des tentatives d'escroquerie ; il n'y a

Attention! ARNAQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
DIRECTION DE PROTECTION DES MINEURS

Paris le 06 Octobre 2020

A votre attention:

Je suis **Mme YVETTE BERTRAND**, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de protection des mineurs (BPM), je vous contacte peu après une saisie informatique de la Cyber-infraction (sûreté, notamment en matière de pédopornographie, pédophilie, Cyber pornographie, exhibitionnisme, trafic sexuel depuis 2014) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs Poursuites Judiciaires en vigueur:

- La pédopornographie
- La pédophilie
- L'exhibitionnisme
- La Cyber pornographie
- Le trafic sexuel

ARNAQUE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
CENTRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

CONVOCAZIONE EN JUSTICE
Pour les nécessités d'une enquête judiciaire (Article 100-1 du Code de procédure pénale)

A votre attention:

A la demande de **Madame Cathel**, commissaire générale de la police fédérale, chef de poste Directeur d'Interpol / Brigade de protection des mineurs (BPM) nous vous adressons cette convocation.

La **COP** vous convocation par officier de police judiciaire estripive par l'article 390-1 du Code de Procédure Pénale, pour être citation devant le Tribunal et estolodés par le Procureur de la République.

En application des dispositions de l'article 372 du code pénal énonce: " Tout attentat à la pudeur commis sans violence ni menaces sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de 10 ans accompli, sera puni de la réclusion. L'article 227-23 du Code pénal dispose: « Le fait, en vue de sa diffusion, de fact, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement de 75 000 Euros d'amende. Nous engageons à votre encontre, des poursuites judiciaires peu après une saisie informelle de la Cyber-infraction pour:

- Pédopornographie
- Pédophilie
- Exhibitionnisme
- Cyber pornographie
- Trafic sexuel

Pour votre information, la loi n°1 du Code de Procédure Pénale de 2000 prévoit les pénalités des propositions, expressions et autres ou les faits ou les faits commis en recourant à internet.

donc rien d'autre à faire que de les mettre à la corbeille. Il en va de même pour les avis de prélèvements bancaires ou Paypal : ce sont des faux dont le but est de vous inquiéter pour vous faire cliquer sur un lien qui lui peut être piégé. Retenez cette maxime adaptée : « Dans le doute (numérique), abstiens-toi (de cliquer) !



RÉNOVATION DU BATIMENT SCOLAIRE



L'école de la commune, située à l'origine dans le bâtiment de la Mairie, s'est déplacée ensuite dans l'ancien presbytère qu'elle occupe depuis près d'un demi-siècle.

Depuis, aucuns travaux d'envergure n'y ont été réalisés, hormis l'installation du chauffage et quelques aménagements intérieurs (peintures et décorations), ainsi que l'isolation par le plafond. Ces dernières années des mesures de sécurité ont été ajoutées (portes sécurisées...), mais l'intérieur a besoin d'un sérieux rafraîchissement.

Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre sa rénovation thermique, en profitant des possibilités de subventions actuelles.

Pour cela l'aide de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Communes) et l'ALEC37 (Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre et Loire) ont été sollicitées, afin d'étudier les meilleures possibilités techniques, ainsi que les financements possibles.

Il est envisagé de créer par la suite une chaufferie centrale, fonctionnant au bois (granulés) ou par géothermie pour chauffer l'ensemble des bâtiments communaux (Mairie, école, salle polyvalente et cantine scolaire, qui sont assez rapprochés les uns des autres.



RENTREE SCOLAIRE



La rentrée 2021/2022 pour les 27 élèves de CP et les 25 élèves de CE2 s'est très bien passée. Les parents ont pu pénétrer dans la cour, chaque classe étant séparée de l'autre.

S'en est suivi la présentation de l'équipe enseignante (Mme CAMBRAY directrice, Mme CHARTIER-MONGARD et Mme FAURE-BRAC enseignantes) et de l'école de la Chapelle aux Naux.

Des réunions de rentrée ont aussi pu avoir lieu en présentiel dans chacune des classes.

Protocole sanitaire :

- Les classes sont séparées pour les entrées et sorties, les récréations et à la cantine
- Lavage des mains aux entrées, aux récréations, aux déjeuners
- Masque toute la journée pour tous les adultes de l'école

Le 4 octobre changement de niveau du protocole : plus de masques pour les élèves mais conservation de la séparation des classes (intérieur et extérieur) comme cela est fortement recommandée dans le protocole. Le lavage des mains, l'aération des classes et le port du masque pour les adultes en intérieur sont toujours d'actualité.

Depuis le retour des vacances de novembre le port du masque est de nouveau obligatoire pour tous les élèves des classes élémentaires du département.





TRAVAUX GAGNERIES

La rénovation de la voirie dans le lotissement des Gagneries est maintenant complètement terminée, et l'aménagement paysager en bonne voie. Des bacs à fleurs ont été



installés dans la grande ligne droite, de façon à empêcher les véhicules de rouler trop vite.

Un point sera fait au printemps prochain pour finaliser complètement l'aspect paysager sur l'ensemble du lotissement.

VOYAGE FAMILLES RURALES



Voyage La Charente au fil de l'eau

Dimanche 24 octobre 2021, l'association Familles Rurales a organisé un voyage à la découverte de la ville d'Angoulême.

Départ de la Chapelle Aux Naux en car au petit matin en direction de la Charente, pour une visite commentée de la Cité des Valois en petit train touristique, suivie d'un déjeuner croisière sur le bateau « la reine Margot ».

L'histoire du fleuve, depuis le néolithique, est largement commentée par le guide au cours de la

croisière. Le fleuve la Charente offre une vue sur l'ex-poudrerie nationale ou encore sur la papeterie du Nil, de quoi revenir sur le riche passé commercial de la Charente.

Après cette superbe promenade au fil de l'eau, nous sommes partis pour une visite d'une distillerie et de son chai. Avec explications sur l'élaboration du Pineau et du Cognac, La visite du musée de vieux outils et du musée 1900 attendant s'est terminée par une agréable dégustation.





Le Carnet

Naissances :

MOULINEAU Ellie, le 09 juillet 2021



Décès :

Mme LASSEUR Jeannine, le 04 août 2021

NOUVEAUX ARRIVANTS 2ème semestre 2020

Mme Marion MOULUN et M. Jean BEUVIER

Mme Prudence et M. Hilaire de La Laurencine

ÉVÈNEMENTS à VENIR

Samedi 08 janvier 2022 à 11 h.

Cérémonie des Vœux du Maire (si cela est possible)

Samedi 15 janvier 2022 de 9 h à 12 h

Distribution des sacs jaunes à l'atelier municipal

Vendredi 14 janvier 2022 à 19 h.

Assemblée Générale Association Familles Rurales

Mercredi 19 janvier 2022 à 12 h.

Repas des Anciens Association Familles Rurales

Dimanche 15 mai 2022

Brocante Association Familles Rurales

Dates des élections 2022 (Vote à la Mairie)

Elections présidentielles 1er tour : dimanche 10 avril 2022 – 2ème tour : dimanche 24 avril 2022

Elections législatives 1er tour : dimanche 12 juin 2022 -2ème tour : dimanche 19 juin 2022

Nouveaux habitants, pensez à vous inscrire soit par internet soit à la Mairie
(5 semaines minimum avant les dates des votes).



Imprimé sur papier recyclé

Magazine municipal de la commune de la Chapelle-aux-Naux - Directeur de publication : Philippe Massard

Conception et impression : Imprimerie Azay Publicité 37190 Azay-le-Rideau - Dépôt légal à parution - Tirage à 400 exemplaires.

